

Commune de VAUCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 7 - Votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre, à 18 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame FOURNY Christiane, Maire.

Etaient présents, tous les membres, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, à savoir Mmes VALTON Janine, LEDOUX Annick, LOURDEZ Florence, JEAN Claudine, BOULONNAIS Christine, M. CHEVRON Hervé, à l'exception de Mme SAINT-OMER Jocelyne, M. FAVE Gérard, M. LEBRUN Nicolas (pouvoir donné à Mme LOURDEZ Florence), absents excusés. Le Maire ayant ouvert la séance et effectué l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance choisi dans l'assemblée, conformément à l'article L 2121-15 du CGCL. Madame JEAN Claudine est désignée pour remplir cette fonction.

N° 030-2019 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de statuts proposé par le Conseil de Communauté, portant modification des articles 2.6 « *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* » et 2.7.3. « *Eaux pluviales* » des statuts de la Communauté de Communes. Cette modification interviendra à compter du 1^{er} janvier 2020, pour tout projet n'ayant pas fait l'objet d'une inscription budgétaire antérieure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date 25 avril 2016 portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion-extension de la CC des Coteaux de la Marne, de la CC des Deux Vallées, de la CC de la Brie des Etangs et des communes de Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Champlat-et-Boujacourt, Châtillon-sur-Marne, Cuchery, La Neuville-aux-Larris, Passy-Grigny et Vandières,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 15 septembre 2016 et 24 novembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne issue de la fusion-extension de la CC des Coteaux de la Marne, de la CC des Deux Vallées, de la CC de la Brie des Etangs et des communes de Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Champlat-et-Boujacourt, Châtillon-sur-Marne, Cuchery, La Neuville-aux-Larris, Passy-Grigny et Vandières,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 juin 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, relative à la compétence *Mobilité*,

Vu la délibération n°19-172 du Conseil communautaire en date du 9 octobre 2019 portant proposition de modification statutaire, et notifiée par lettre recommandée du Président au Maire en date du 28 octobre 2019,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, POUR : 0

CONTRE : 6

ABSTENTION : 2

Commune de VAUCIENNES

N'adopte pas les statuts tels qu'annexés à la présente délibération,

N'autorise pas le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

N° 031-2019 – CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA MISE AUX NORMES ET L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition financière de Monsieur GUILLEMONT pour assister la commune de Vauciennes pour la mise aux normes et l'accessibilité des locaux de la mairie suite à la fermeture de l'école. La proposition financière s'élève à un montant de 3 000.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER la proposition financière de Monsieur GUILLEMONT pour un montant de 3 000.00 euros TTC

N° 032-2019 – DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU COFFRET DES CLOCHES DE L'EGLISE

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise HAEZEBROUCK, chargée de la maintenance et du fonctionnement des cloches de l'église de Vauciennes. Le devis concerne le remplacement du coffret de contrôle des cloches de l'église pour un montant de 1 228.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise HAEZEBROUCK pour un montant de 1 228.20 € TTC

N° 033-2019 – DEMANDE DE SUBVENTION DU CLIC DE CHAMPAGNE

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention du CLIC de Champagne. Celle-ci s'élève à 0.25 euros par habitant, et 0.50 centimes si l'appel à subvention n'a pas été fait en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER la demande subvention du CLIC de Champagne pour un montant de 0.50 euros par habitant puis de 0.25 euros les années suivantes.

-

N° 034-2019 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association de la prévention routière pour l'animation 2020 dédiée à la lutte contre l'insécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE NE PAS SUBVENTIONNER l'association de la prévention routière.

N° 035-2019 – DEVIS POUR L'ACHAT D' UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque de l'entreprise SCHILLER pour un montant de 1 305.00 euros HT.

Commune de VAUCIENNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise SCHILLER pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque, d'en demander un deuxième pour l'installer à la Chaussée de Damery.

N° 036-2019 – DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET n°1

Madame le Maire expose :

Il s'avère qu'il manque des crédits budgétaires au chapitre 2051 « Concessions et droits similaires ». Afin de pouvoir mandater une facture concernant les frais d'acquisition pour les nouveaux logiciels de la Mairie, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter les crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à la modification du budget de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Diminution de crédit du compte 212 « Agencements et aménagements de terrains » - 3 400.00 €
- Augmentation de crédits du compte 2051 « Concessions et droits similaires » + 3 400.00 €

Fait et délibéré à Vauciennes
Le 09 Décembre 2019

Le Maire,
FOURNY Christiane